



Licenciement faute grave

Par **jerome123**, le **29/02/2024** à **01:15**

Bonjour,

Mon employeur me signifie un licenciement pour faute grave pour des faits de triche.

Commercial, soumis à une pression extrême, s'apparentant pratiquement à du harcèlement, j'ai commis l'erreur de tricher sur mon activité en "gonflant" et inventant des KPI's (visites etc), dans le logiciel de gestion, CRM.

Alors même que j'avais déjà reçu un premier avertissement à ce sujet il y a un mois.

Je reconnais et assume pleinement la faute mais considère la qualification de faute grave comme étant particulièrement abusive, au regards des faits qui me sont reprochés.

Quel est votre avis à ce sujet ?

Une demande de requalification vous semble t-elle justifiée ? Et susceptible d'être entendu par le conseil des prud'hommes ?

Merci d'avance.

Par **math64**, le **29/02/2024** à **03:34**

Bonjour,

Difficile de répondre, mais, le fait que vous aviez déjà eu un avertissement avant et avez continué dans votre comportement fautif ne vous aide pas.

Tel que décrit et sous réserve de l'étude de la lettre de licenciement et de l'avertissement: 5% de probabilités d'obtenir gain de cause.

Les 95 autres % -> 2 000€ de frais d'article 700 du CPC + frais d'avocat à votre charge

Par **janus2fr**, le **29/02/2024** à **06:52**

Bonjour,

Avec le peu d'éléments donnés, la faute grave semble justifiée.

Par **Prana67**, le **29/02/2024** à **08:35**

Bonjour,

Il faudrait préciser ce que vous entendez par "pression extrême" et "harcèlement" mais à priori je vois mal comment la faute grave pourrait être requalifié, surtout que vous avez reçu un avertissement pour des faits similaires il y a juste un mois.